



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPET-CAFEP externe et troisième CAPET**

**Section : économie et gestion**

**Option : communication, organisation et gestion des ressources  
humaines**

**Session 2022**

Rapport de jury présenté par :

Eric CAYOL, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président du jury

# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DU CONCOURS</b> .....	<b>1</b>
<b>A. Dates principales</b> .....	<b>1</b>
<b>B. Données statistiques</b> .....	<b>1</b>
<b>RÈGLEMENTATION</b> .....	<b>2</b>
<b>ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET-CAFEP</b> .....	<b>2</b>
<b>A. Épreuves d'admissibilité</b> .....	<b>3</b>
1. Composition de l'épreuve disciplinaire .....	3
2. Composition de l'épreuve disciplinaire appliquée .....	3
<b>B. Épreuves d'admission</b> .....	<b>3</b>
1. Épreuve de leçon .....	3
2. Épreuve d'entretien.....	4
<b>C. Le programme des CAPET CAFEP et troisième concours économie gestion</b> .....	<b>4</b>
1. Droit.....	4
2. Économie .....	5
3. Management .....	5
<b>RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ</b> .....	<b>6</b>
<b>A. Composition de l'épreuve disciplinaire</b> .....	<b>6</b>
1. Résultats .....	6
2. Présentation de l'épreuve .....	6
3. Éléments de correction.....	7
3.1. Droit .....	7
3.2. Économie .....	8
3.3. Management.....	8
4. Observations et conseils aux candidats.....	9
4.1. Droit et Economie .....	10
4.2. Management.....	12
5. Repères bibliographiques .....	14
<b>B. Épreuve disciplinaire appliquée</b> .....	<b>16</b>
1. Résultats .....	16
2. Présentation du sujet .....	16
3. Pistes de réflexion .....	17
4. Observations et conseils aux candidats.....	18
4.1. Attentes du jury .....	18
4.2. Conseils aux candidats .....	19
5. Repères bibliographiques en Gestion des Ressources Humaines .....	20
<b>RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION</b> .....	<b>21</b>

<b>A. Épreuve de leçon.....</b>	<b>21</b>
1. Résultats .....	21
2. Présentation de l'épreuve .....	21
3. Observations et conseils aux candidats.....	22
3.1. Attentes du jury .....	22
3.2. Conseils aux candidats .....	24
4. Exemples de sujets proposés.....	26
<b>B. Épreuve d'entretien.....</b>	<b>32</b>
1. Résultats .....	32
1.1. Résultats .....	32
1.2. Présentation de l'épreuve.....	32
2. Observations et conseils aux candidats.....	33
2.1. Attentes du jury .....	33
2.2. Conseils aux candidats .....	35
3. Exemples de sujet proposés .....	37

## PRÉSENTATION DU CONCOURS

### A. Dates principales

Épreuves d'admissibilité :	du 03 mars au 04 mars 2022
Correction des épreuves d'admissibilité :	du 28 mars au 01 avril 2022
Publication des résultats d'admissibilité :	04 avril 2022
Épreuves d'admission :	du 21 juin au 24 juin 2022
Publication des résultats :	27 juin 2022

### B. Données statistiques

CAPET externe économie et gestion

CAFEP externe économie et gestion

Troisième concours externe économie et gestion

<b>Concours externe Économie et Gestion CAPET CAFEP 3ème concours</b>				
Option communication, organisation et gestion des ressources humaines				
	<b>2022</b>	<b>CAPET</b>	<b>CAFEP</b>	<b>3ème CONCOURS</b>
<b>Nombre de postes offerts au concours</b>	<b>92</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Candidats inscrits	672	144		216
Candidats présents	235	55		41
<i>Taux de présence</i>	<i>34,97%</i>	<i>38,19%</i>		<i>18,98%</i>
<b>Candidats admissibles</b>	<b>151</b>	<b>17</b>		<b>15</b>
Total du premier candidat admissible (/20)	16	17,25		12
Total du dernier candidat admissible (/20)	7	11,5		8
<b>Candidats admis</b>	<b>92+(0)</b>	<b>5 +(1)</b>		<b>5 +(1)</b>
Moyenne du premier candidat admis (/20)	17	15,91		14,33
Moyenne du dernier candidat admis (/20)	9,5	15,08		10,33
Moyenne du dernier inscrit sur liste complémentaire (/20)			14,92	9,5

#### CAPET externe Économie et Gestion

Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Nombre de postes offerts au concours</b>	<b>71</b>	<b>74</b>	<b>62</b>	<b>79</b>	<b>86</b>	<b>87</b>	<b>92</b>
Candidats inscrits	1103	1304	1246	1203	938	912	672
Candidats présents	405	473	457	393	368	449	235
<i>Taux de présence</i>	<i>36,70%</i>	<i>36,30%</i>	<i>36,70%</i>	<i>32,70%</i>	<i>39,00%</i>	<i>49,23%</i>	<i>34,97%</i>
<b>Candidats admissibles</b>	<b>161</b>	<b>163</b>	<b>136</b>	<b>180</b>	<b>137</b>	<b>146</b>	<b>151</b>
Total du premier candidat admissible	34/40	33,5/40	32/40	30,5/40	30,5/40	34/40	32/40
Total du dernier candidat admissible	16/40	18,5/40	18/40	16/40	19/40	18,5/40	14/40
<b>Candidats admis</b>	<b>71 (+6)</b>	<b>74 (+9)</b>	<b>62 (+0)</b>	<b>79 (+0)</b>	<b>86 (+0)</b>	<b>87 (+0)</b>	<b>92 (+0)</b>
Moyenne du premier candidat admis	16,33/20	15,66/20	15,33/20	17,66/20	18,41/20	18,33/20	17/20
Moyenne du dernier candidat admis	10,17/20	10,58/20	10/20	10,41/20	10,25/20	9,58/20	9,5/20

## RÉGLEMENTATION

On trouvera dans les pages qui suivent les principaux extraits du bulletin officiel de l'Éducation nationale (B.O.) définissant les programmes et les épreuves du concours pour la session 2022.

Nous rappelons aux candidats qu'ils trouveront dans le B.O. les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

Les candidats peuvent prendre connaissance des modalités de concours à l'adresse suivante : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-du-seconddegre.html>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant, aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Éducation nationale, à l'adresse : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'économie et gestion, la consultation régulière des sites web consacrés à la discipline et l'abonnement au périodique électronique Ecogest@actu sont susceptibles de fournir au candidat de très utiles informations actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'économie et gestion en ligne se trouve à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/ecogest>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par le flux d'actualité du site national : <http://eduscol.education.fr/ecogest/actualites/fil/RSS>

## ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET-CAFEP

### Section économie et gestion

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<i>Épreuves d'admissibilité</i>		
1. Épreuve disciplinaire	5 h	2
2. Épreuve disciplinaire appliquée	5 h	2
<i>Épreuves d'admission</i>		
1. Épreuve de leçon Concevoir et animer une séance pédagogique Situation fournie par le jury : préparation 3h Exposé : 20 mn Entretien 40 mn	1 h	5
2. Épreuve d'entretien Motivation et aptitude du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant. Pas de temps de préparation Présentation personnelle : 5mn de présentation + 10 mn d'échange 1 mise en situation d'enseignement 10 mn 1 mise en situation de vies scolaire 10 mn	35 mn	3

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques, techniques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

## A. Épreuves d'admissibilité

### 1. Composition de l'épreuve disciplinaire

Durée : cinq heures ; coefficient 2

L'épreuve disciplinaire (ED) porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties consistant :

- pour l'une, à traiter plusieurs questions relatives au droit d'une part, à l'économie d'autre part,
- pour l'autre à traiter une question de management.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Cette épreuve, exigeante par le spectre disciplinaire qu'elle couvre, exige des candidats un niveau correct de maîtrise des trois disciplines évaluées, indépendamment des compétences d'analyse et de synthèse également requises. Un candidat aurait peu de chance de réussir avec des connaissances lacunaires dans l'une des trois disciplines.

Les compétences suivantes sont évaluées au travers de cette épreuve :

- Maîtrise des savoirs disciplinaires, notamment du lexique du champ scientifique ;
- Capacité à analyser (rôle des documents) ;
- Capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée ;
- Capacité à argumenter ;
- Capacité à structurer son propos ;
- Maîtrise de l'expression écrite.

### 2. Composition de l'épreuve disciplinaire appliquée

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve porte sur l'enseignement de sciences de gestion. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

## B. Épreuves d'admission

### 1. Épreuve de leçon

- Durée de préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)
- Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

## 2. Épreuve d'entretien

- Durée : 35 minutes
- Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

## C. Le programme des CAPET CAFEP et troisième concours économie gestion

Le programme a été publié le 29 avril 2021.

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

### Programme commun à toutes les options

#### 1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature juridique du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- les régimes juridiques de l'activité professionnelle ;
- les statuts juridiques des organisations marchandes et non marchandes ;
- l'adaptation de la relation de travail par la négociation ;
- le droit de l'immatériel ;
- le droit de l'entreprise en difficulté.

## 2. Économie

A - Thèmes des programmes d'économie du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature économique du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- la dynamique de la croissance économique et le développement ;
- la politique économique dans un cadre européen ;
- la globalisation financière ;
- la régulation de l'économie mondiale.

## 3. Management

A - Thèmes des programmes de management de la classe de première du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature managériale du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- l'entrepreneuriat et le management ;
- la gestion des ressources humaines ;
- les structures et les modes de coordination ;
- la gestion des ressources technologiques et des connaissances.

### Programmes spécifiques à chacune des options

#### Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme des enseignements de spécialité « sciences de gestion et numérique » en classe de première, « management, sciences de gestion et numérique » en classe de terminale - enseignement commun et enseignement spécifique de ressources humaines et communication - du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau master.

B - Les compétences et savoirs associés aux blocs professionnels relatifs à la communication, à l'organisation, à la gestion du personnel et des ressources humaines des référentiels des BTS « Support à l'action managériale » et « Gestion de la PME », traités au niveau master.



# RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont consultables sur le site [devenirenseignant.gouv.fr](http://devenirenseignant.gouv.fr) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159975/sujets-rapports-des-jurys-capet-2022.html>

## A. Composition de l'épreuve disciplinaire

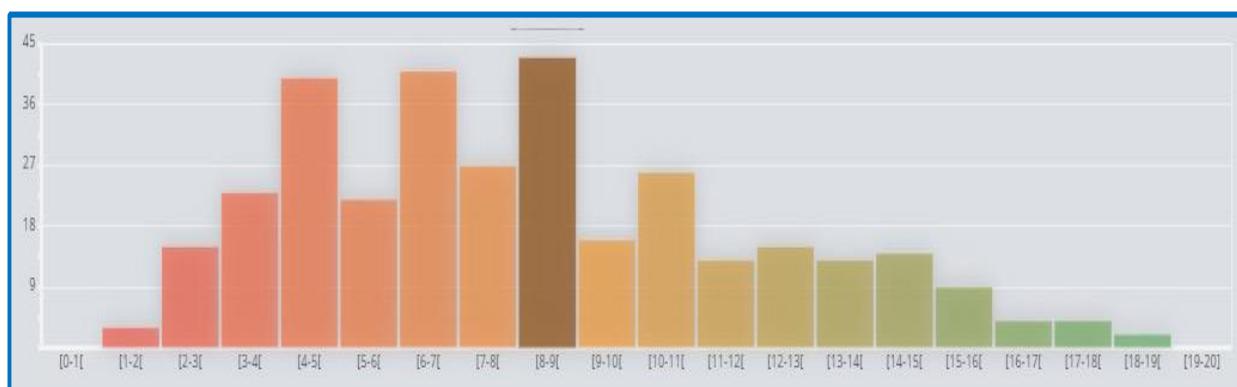
### 1. Résultats

329 copies ont été corrigées

Moyenne générale : 7,86/20

Note la plus haute : 18,5/20

Note la plus basse : 01/20



Il est difficile d'effectuer une comparaison avec les résultats obtenus lors de la session 2021 compte tenu du fait que les modalités de l'épreuve ont changé tant sur le fond que sur la forme.

On peut toutefois remarquer que :

- 81 candidats, soit 25 % du nombre total, ont été éliminés, avec une note inférieure ou égale à 5/20
- 90 candidats, soit 27 % du total ont obtenu une note très faible, comprise entre 5,5 et 7,5/20 bien que non éliminatoire.

Ainsi 52% des candidats ont de ce fait un résultat inférieur à 8/20. Cet indicateur laisse à penser que la préparation des candidats est insuffisante au regard des exigences de cette nouvelle épreuve

- 18 % obtiennent une note comprise entre 8 et 10 ;
- 12 % entre 10 et 12 ;
- 19 % > à 12.

On observe que seuls 31 % des candidats ont une note supérieure à 10/20

### 2. Présentation de l'épreuve

L'épreuve disciplinaire (ED) porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties consistant :

- pour l'une, à traiter plusieurs questions relatives au droit d'une part, à l'économie d'autre part,
- pour l'autre à traiter une question de management.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Cette épreuve, exigeante par le spectre disciplinaire qu'elle couvre, demande aux candidats de maîtriser un niveau correct dans les trois disciplines évaluées, indépendamment des compétences d'analyse et de synthèse également requises. Un candidat a peu de chance de réussir avec des connaissances lacunaires dans l'une des trois disciplines.

L'épreuve disciplinaire conduit le candidat à démontrer les compétences suivantes :

- maîtrise des savoirs disciplinaires (notamment maîtrise du lexique du champ scientifique)
- capacité à analyser (rôle des documents)
- capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée
- capacité à argumenter
- capacité à structurer son propos
- maîtrise de l'expression écrite (respect de la norme linguistique, rédaction avec une syntaxe claire)

La structure du sujet (succession de questions en droit, en économie et en management sans lien conceptuel entre elles, ni référence à une organisation concrète) permet de diversifier les thématiques abordées. L'objectif explicite est de vérifier l'acquisition de connaissances diverses variées aussi bien en droit, en économie qu'en management par les candidats au CAPET externe Économie et gestion.

Les auteurs du sujet de la session 2022, premier sujet de la nouvelle épreuve disciplinaire d'admissibilité au CAPET Économie et gestion, ont délibérément centré les thématiques abordées sur des éléments de programme de STMG (un peu élargis pour le management). Plus précisément, les auteurs ont choisi de se concentrer sur les nouveautés des programmes de STMG notamment en droit (droit d'auteur) et en économie (raisonnement marginaliste). Il s'agit de marquer l'importance de ces changements dans les programmes de baccalauréat en les relayant dans les concours de recrutement des enseignants de ces programmes. Aussi, les **nouveaux enseignants recrutés doivent maîtriser ces concepts essentiels à l'enseignement en droit, en économie et en management.**

### 3. Éléments de correction

#### 3.1. Droit

**Première question : Expliquer les composantes et les caractères du droit d'auteur.**

**Compétences évaluées :** maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à structurer son propos, expression écrite.

Cette question de droit demandait aux candidats de mobiliser leurs connaissances sur la notion du droit d'auteur, notion qui revêt une dimension particulière avec la place du numérique dans nos sociétés. En premier lieu, une définition du droit d'auteur était attendue. Une réponse plus approfondie, articulée autour des deux composantes du droit d'auteur - le droit moral et le droit patrimonial, - semblait particulièrement pertinente.

**Seconde question : Après avoir relevé les moyens de chaque partie, justifier la motivation de la décision de la Cour de cassation (annexe D1).**

**Compétences évaluées :** maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à structurer son propos, capacité à argumenter, capacité à analyser, expression écrite.

Cette seconde question de droit permettait d'évaluer les capacités des candidats à exploiter une documentation juridique. La décision de la Cour de cassation portait sur les conditions d'application de la

force majeure dans une relation contractuelle. Les candidats pouvaient mobiliser la méthodologie d'analyse d'une décision de justice et mettre en évidence la portée de cette décision de justice.

### 3.2. Économie

**Première question : Discuter l'efficacité de la politique budgétaire dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance.**

**Compétences évaluées :** maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à structurer son propos, capacité à argumenter, capacité à analyser, expression écrite.

La première question d'économie proposait aux candidats de traiter de la politique budgétaire, une thématique classique de macroéconomie. Une définition de la politique budgétaire était attendue (objectifs et instruments) ainsi que de la notion de Pacte de stabilité et croissance (objectifs et critères). Une mise en perspective historique (réforme du PSC en 2005, crises des subprimes) et la référence à l'actualité (crise de la Covid) étaient particulièrement pertinentes pour répondre à la question. Les candidats pouvaient proposer par exemple un développement les amenant à traiter les limites que représente le PSC pour l'efficacité de la politique budgétaire puis expliquer que le PSC est appliqué avec souplesse pour amortir les chocs conjoncturels.

Des références théoriques pour étayer l'argumentation étaient également attendues.

*Les candidats ont démontré ici une maîtrise satisfaisante des notions à étudier. L'approche historique et des références théoriques pertinentes ont cependant souvent manqué dans de nombreuses copies. Une structure argumentative cohérente et convaincante a également fait défaut pour un nombre non négligeable de candidats.*

**Seconde question : À partir du document suivant (annexe E1) et de vos connaissances :**

**Compétences évaluées :** maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à structurer son propos, capacité à analyser, expression écrite.

- A. Définir les notions de coût moyen et marginal, de recette moyenne et marginale.
- B. Déterminer, à partir du graphique, l'optimum technique ainsi que l'optimum économique à produire.
- C. Expliquer les concepts de maximisation du profit et de raisonnement à la marge chez le producteur.

Des notions de microéconomie sont sollicitées pour la deuxième question d'économie. Les candidats sont amenés à mobiliser leurs connaissances pour définir des notions de base et à exploiter un document pour interpréter des données quantitatives.

*Cette deuxième question a globalement été traitée de manière superficielle, voire pas du tout. Son questionnement et sa nature, pourtant basiques, ont effrayé un grand nombre de candidats. Il est rappelé ici qu'aucune discipline ne doit être délaissée dans cette épreuve, de surcroît lorsque les notions évaluées sont fondamentales.*

### 3.3. Management

**La mise en place d'une démarche de responsabilité sociale et sociétale dans les organisations est-elle conciliable avec la recherche d'une performance globale ?**

**Compétences évaluées :** maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à structurer son propos, capacité à argumenter, capacité à analyser, expression écrite.

La question de management amène les candidats à interroger les notions de responsabilité sociale et de performance globale. Celles-ci doivent être définies rigoureusement avant de problématiser le sujet. La notion de performance doit être abordée dans sa dimension multidimensionnelle.

Les candidats pouvaient proposer un développement en suivant le plan indicatif suivant :

*Axe 1 : Nécessité de prendre en compte la RSE dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de recherche de performance globale*

- *Raisons économiques et financières*
- *Raisons sociales, sociétales, environnementales*

*Axe 2 : Des moyens pour concilier RSE et performance globale*

- *Choix d'une gouvernance et d'une structure adaptées*
- *Adoption d'une démarche RSE et mise en œuvre opérationnelle*

Des illustrations avec des exemples de pratiques managériales étaient attendues ainsi que des références théoriques pertinentes : Freeman, Bowen...

*C'est la partie la mieux traitée par les candidats avec des copies qui intègrent le plus souvent des références théoriques et des pratiques managériales pertinentes. Certaines copies sont déséquilibrées, avec une seconde partie beaucoup moins convaincante, en volume comme en valeur. On rappelle ici l'importance de la gestion du temps dans une épreuve qui propose des questionnements d'importance égale sur trois disciplines.*

#### **4. Observations et conseils aux candidats**

Il est indispensable d'acquérir des connaissances rigoureuses pour éviter les propos généraux ne prenant pas en compte les spécificités de l'épreuve, leur mise à jour est également un prérequis incontournable.

Les candidats gagneraient à connaître parfaitement le programme de première et terminale STMG. Ceux qui ne disposeraient pas des fondamentaux notionnels dans toutes les disciplines ciblées, peuvent commencer leur préparation au concours en étudiant des manuels de BTS pour acquérir les bases indispensables, puis poursuivre avec des manuels universitaires. Il est recommandé aux candidats de ne faire l'impasse sur aucune des trois disciplines – droit, économie, management – la polyvalence est indispensable.

Le jury invite les candidats à s'entraîner aux méthodes d'analyse de documents juridiques (décisions de justice, extraits de code...) et économiques (graphiques, tableaux statistiques...) et à travailler l'exercice de l'argumentation, en commençant par une analyse rigoureuse des termes et des enjeux du sujet.

Il est conseillé aux candidats d'apprendre à étayer leurs propos par des références jurisprudentielles et théoriques représentatives. Il s'agit de pratiquer la veille informationnelle et de suivre l'actualité pour compléter une bonne préparation à l'épreuve.

La qualité de l'expression écrite du candidat est primordiale : des propos incompréhensibles du fait de l'absence de maîtrise de la langue et/ou d'une calligraphie illisible ne permettent pas d'apprécier la qualité des connaissances et des raisonnements. La qualité de la rédaction est appréciée tant sur le fond que sur la forme. Il est attendu des phrases complètes, sans fautes d'orthographe. La présentation de la copie doit être soignée et l'écriture ne doit pas être négligée. Le jour de l'épreuve le candidat doit prendre le temps de relire sa copie afin de repérer et corriger le maximum d'erreurs orthographiques, syntaxiques et grammaticales.

Un travail personnel important est donc exigé et doit être organisé. Il convient de l'inscrire dans la durée afin de permettre une bonne acquisition des connaissances et un recul par rapport aux connaissances et leur utilisation rationnelle et pertinente tout au long de l'épreuve. Un rythme régulier de travail est évidemment conseillé.

## 4.1. Droit et Economie

### En droit

#### Constats :

**Sur la forme**, le jury identifie deux cas de figure distincts :

- Soit le candidat fait l'effort de structurer sa réponse (à travers deux paragraphes distincts notamment dans la question 1 : composantes et caractères du droit d'auteur).
- Soit les questions font l'objet d'une discussion sans réelle structure. Par exemple, dans la question 2 certains candidats présentent une paraphrase de la décision de justice au lieu d'en présenter une analyse structurée respectant la méthodologie d'analyse d'arrêt.

Un manque de maîtrise de méthodologie d'analyse d'arrêt apparaît dans de nombreuses copies : l'arrêt n'est pas analysé mais paraphrasé, le plus souvent sans avoir compris la procédure du pourvoi en cassation. Exemple : « si la Cour de cassation casse et annule alors que les époux X. sont défendeurs au pourvoi, ils n'ont pas obtenu gain de cause. »

#### **Conseils aux candidats**

Il est nécessaire de s'approprier les méthodes propres à l'enseignement juridique comme la lecture et l'analyse d'une décision de justice, d'un contrat ou d'un article de doctrine. Par exemple : lire des textes juridiques, des arrêts de la CJUE (Cour de Justice de l'Union Européenne) mais aussi de Cour d'appel, de cassation pour améliorer sa compréhension des textes de droit (Règlements, lois, etc.).

Repérer les moyens pour déterminer les arguments des parties, repérer la règle de droit qui va servir à confronter ses arguments, enfin connaître le vocabulaire juridique utilisé (exemple : pour la Cour de cassation : cassation, annulation ou rejet) pour en déduire la solution et ses implications.

Le jury attend des candidats non seulement qu'ils sachent mobiliser les raisonnements et méthodologies juridiques mais également qu'ils soient en mesure d'exploiter un document à caractère juridique et d'identifier un problème juridique.

Quand le candidat fait montre d'éléments positifs comme la maîtrise de la méthodologie juridique (analyse d'un arrêt et compréhension de l'application de la loi par la Cour de Cassation) et la capacité du candidat à répondre à la consigne, sa copie est grandement valorisée.

#### **Sur le fond**

Le jury note un certain nombre d'aspects qui ont nui à la qualité des copies présentées et qui ne permettent pas au candidat de répondre aux attentes de l'épreuve vis à vis d'un futur enseignant :

- la définition des concepts manque de précision et révèle des confusions, des erreurs dans l'utilisation du vocabulaire juridique (ex : confusion entre droits d'auteur et brevets d'invention, confusion entre composantes et caractéristiques, débiteur/créancier, moyens/prétentions) ;
- des erreurs d'analyse de l'arrêt sont constatées : les décisions du tribunal d'instance et de la cour de cassation ont souvent été inversées ;
- de plus, il a manqué dans quasiment la totalité des copies, l'apport notionnel à savoir la définition de la force majeure et l'explication de son intérêt pour le débiteur.

Les copies valorisées sont celles qui montrent une maîtrise des connaissances fondamentales (ici le droit moral, le droit patrimonial, les composantes du droit d'auteur), illustrée ou prenant appui sur des décisions

de justice importantes ou sur des prises de position doctrinale reconnues ou sur des textes normatifs notamment supranationaux.

### Conseils aux candidats

Travailler dans le détail les programmes de droit pour maîtriser le vocabulaire juridique et les principaux concepts fondamentaux (ouvrages scolaires type DCG et revues spécialisées) : ce sont des compétences attendues et évaluées dans les copies.

Ne pas oublier qu'en droit, la jurisprudence comme la position doctrinale a de l'importance dans la présentation des concepts ou notions juridiques : la règle de droit n'est pas simplement issue d'un corpus législatif ou réglementaire. Les candidats gagneront à prendre appui sur la jurisprudence, savoir s'en saisir lorsqu'elle est mentionnée dans un arrêt mais également savoir la citer au besoin pour mener un raisonnement juridique.

Il est ainsi attendu des candidats qu'ils approfondissent leurs connaissances avec des manuels universitaires et mettent en place une veille juridique.

## Economie

### Constats :

**Sur la forme**, le jury observe que la majorité des candidats réalise un essai ou un effort de structuration de leurs réponses. Les meilleures copies sont celles qui présentent une vraie structure permettant une fluidité de lecture avec un plan annoncé, suivi et respecté jusqu'au bout. Le jury apprécie les cheminements clairs, qui répondent à une problématique et correspondent au plan annoncé.

Cependant le jury regrette que certains plans manquent de pertinence et ne se centrent que sur une seule notion du sujet (en général : la politique budgétaire dans la Q1) soit par manque de connaissances (de l'autre notion clé : le PSC) soit par manque de maîtrise de l'exercice d'exposé de connaissances.

Certains candidats laissent des espaces blancs, sans doute pour placer des exemples a posteriori, mais que l'on ne retrouve pas. D'autres présentent des propos sous forme de tirets ou de façon télégraphique. Ces présentations suggèrent une réponse inachevée qui envoie un signal défavorable au correcteur.

Enfin le jury constate que de trop nombreuses copies souffrent d'importantes lacunes au niveau rédactionnel (orthographe, conjugaison, syntaxe, sens) ce qui est rédhibitoire dans un écrit de concours de l'Éducation Nationale.

**Sur le fond**, le jury observe que les définitions de micro-économie (Q2) sont assez bien maîtrisées par les candidats.

Quelques copies valorisées par le jury présentent des références aux auteurs explicitées (Mundell-Fleming, Keynes...), des notions présentées de façon rigoureuse (critères du PSC, présentation des modèles en micro-économie) ainsi que des arguments illustrés par des données chiffrées actualisées (Déficit, dette publique...).

Cependant le jury regrette que de nombreux candidats ne maîtrisent pas ou mal les savoirs théoriques ou notionnels propres au sujet à traiter. Ainsi les notions clés de la Q1 (politique économique, PSC) ne sont pas suffisamment définies dans les copies et de nombreux candidats occultent complètement les enjeux liés au cadre du PSC voire font des confusions avec la loi PACTE. De fait, la mise en perspective du sujet est défailante pour ces candidats. Concernant la micro-économie, le jury constate un manque de maîtrise des raisonnements et des concepts sur les trois niveaux d'exigence demandés : concepts ; lecture graphique et raisonnement global.

Enfin le jury déplore que des auteurs emblématiques tels que Keynes ou Musgrave ne soient même pas cités par certains candidats dans le traitement de la Q1.

### **Conseils aux candidats**

Le jury rappelle aux candidats qu'il est indispensable de maîtriser les concepts et contenus économiques abordés dans les programmes et référentiels (STMG et BTS tertiaires) pour pouvoir élaborer une production correspondant aux attentes du concours.

Un exposé de connaissances argumenté repose sur la mobilisation pertinente des notions et des mécanismes présents dans les questionnements. Un nombre approprié de notions et de théories propres à l'économie doit être mobilisé à bon escient. Les noms des auteurs, ainsi que des théories à mobiliser sont attendus de façon précise.

Le ton de la conversation ou du jugement personnel est à bannir car il ne reflète pas la posture que l'on est en droit d'attendre de la part d'un futur enseignant et d'une façon plus générale le jury invite les candidats à soigner la forme de leur copie et à utiliser un registre de langage soutenu.

Il est conseillé aux candidats d'effectuer un travail de veille informationnelle, de suivre l'actualité pour pouvoir mettre leur proposition en perspective avec le contexte économique actuel.

En microéconomie, le candidat doit être capable de raisonner en convoquant un cadre théorique dont il rappelle les hypothèses en se basant sur un modèle, sur des données quantitatives ou des exemples contextualisés.

L'exploitation de données quantitatives est également une compétence à travailler, sachant qu'elle dépasse leur simple lecture et qu'elle nécessite un retraitement par les candidats. À cette fin, les formules doivent être précisées et les résultats explicités dans les réponses.

## **4.2. Management**

### Constats :

La question de management est celle qui a été la mieux réussie par les candidats. Ce constat est sans doute lié au fait que le sujet était un sujet d'actualité et un sujet ouvert. La transversalité du sujet entre les programmes de première STM et de BTS permettait à un candidat qui s'est préparé à l'épreuve de réussir à faire la démonstration de ses savoirs et de sa maîtrise des compétences attendues.

### **Sur la forme**

D'une manière générale, les candidats ont fait l'effort de structurer leur propos avec une introduction, un corps structuré, la plupart du temps en deux parties et une conclusion. Les idées sont présentées d'une manière assez logique et plutôt bien illustrées par des exemples concrets.

Quels sont les points précis qui ont permis de valoriser les copies ?

- Une réflexion managériale structurée avec une réelle volonté de démonstration.
- Un ensemble agréable à lire en raison de la fluidité du propos et de la présence d'un fil conducteur qui correspond au plan annoncé.
- Des auteurs et concepts bien mobilisés avec une structure clairement identifiée, (parfois des auteurs sont cités mais sans aucun rapport avec le sujet, cela pose problème).

### **Sur le fond**

Les candidats négligent la phase d'analyse d'un sujet avant de débiter une argumentation ce qui fait qu'ils oublient complètement, pour la plupart des copies, la définition des termes du sujet, l'explication, la réflexion autour des axes à développer. Cette étape préalable à toute réflexion est déterminante pour la qualité de la copie. Les membres du jury regrettent de trouver très souvent des copies dans lesquelles la problématique

est paraphrasée, le manque de questionnement du sujet est évident, les termes ne sont pas confrontés et cela conduit à un traitement superficiel du sujet. Les candidats restent donc à la surface du sujet sans réellement le creuser, sans en cerner les contours et ils passent à côté du niveau de réflexion attendu. De nombreuses copies n'ont pas de fil conducteur, elles se limitent à lister les axes de la RSE ou de la performance globale mais sans les expliciter. Trop souvent les concepts RSE/performance sont juxtaposés et non confrontés. Certains candidats vont jusqu'à oublier totalement la notion de RSE.

Le jury regrette que les candidats ne mobilisent pas davantage d'auteurs ni ne fassent réellement de liens avec des exemples concrets d'entreprises. Le sujet était ouvert et permettait l'illustration des propos avec des exemples d'entreprises intégrant la RSE au service de sa performance.

Le jury a souvent eu l'impression de copies sans substances.

Les copies qui ont été valorisées sont celles qui ont su construire une réponse structurée et argumentée à l'aide de théories et d'exemples bien choisis, qui témoignent de la maîtrise des compétences méthodologiques attendues et des notions à maîtriser.

### **Conseils aux candidats**

Il est impératif de se préparer tant sur le fond que sur la forme.

Tout d'abord, la maîtrise de la méthodologie d'analyse et de lecture d'un sujet permet de cerner les attendus, de questionner les concepts, de définir un plan qui répond à une problématique qui servira de fil conducteur. Il s'agit là d'un véritable exercice intellectuel auquel les candidats doivent se préparer.

Ensuite, la maîtrise des concepts, théories et connaissances scientifiques permet d'alimenter ce sujet et de répondre de la manière la plus complète à la problématique posée. Il s'agit là de travailler les auteurs, les théories de manière approfondie et non superficielle. Il est également important d'alimenter le sujet en exemples adaptés. Pour cela les candidats peuvent se servir de leur expérience professionnelle ou les lectures de thèmes d'actualité et actualiser leurs connaissances en recourant notamment à la presse spécialisée.

Il convient également d'organiser et maîtriser le temps consacré à cette partie qui est souvent traitée en dernier lieu, et donc négligée.

### **Rappel des principes de base d'une argumentation rédigée**

**L'argumentation n'est pas un seul exposé de connaissances. Il s'agit d'abord de répondre à une question posée en étayant sa réponse (ses arguments) par des concepts scientifiques et des exemples concrets probants. L'argumentation n'est pas non plus l'expression d'une opinion brute et non fondée. Le propos doit faire montre de recul, de nuance et savoir utiliser les connaissances disciplinaires au service des idées. L'argumentation est une réflexion.**

### **Points de vigilance pour une argumentation rédigée**

1. Repérer la portée des termes de la problématique posée et circonscrire les enjeux sous-jacents.
2. Etablir un fil directeur donnant un sens à l'ensemble des propos.
3. Construire un plan et le respecter dans le développement rédigé.
4. Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous-parties.
5. Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
6. Conclure de manière concise en répondant à la question problématisée posée.



## 5. Repères bibliographiques

Bibliographie pour travailler la méthodologie de la synthèse :

- *La note de synthèse* - P. Gévert, G. Castex, D. Tant – Ed CNED la documentation française, collection formation administration concours.
- *Note de synthèse catégories A et B* - G. Terrien, R. Leurion- Ed : Foucher, collection concours fonction publique.

Bibliographie pour travailler les notions et concepts juridiques, économiques et managériaux :

### DROIT

---

#### Ouvrages :

*Contrats civils et commerciaux*, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.

*Droit des obligations*, B. Fages, LGDJ.

*Droit des sociétés*, A. Constantin, Mémento Dalloz.

*Droit du travail*, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.

*Droit de la consommation*, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.

*Droit de la concurrence interne et communautaire*, M. Malaurie-Vignal, Sirey.

*Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international*, P. Tafforeau, Gualino éditeur.

Les Mémento Dalloz pour les thèmes en relation avec le programme.

#### Revue :

Revue hebdomadaires ou mensuelles du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemple, *Contrats, concurrence, consommation*

Revue Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne

#### Sites Internet :

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

<http://vosdroits.servicespublic.fr>

[www.economie.gouv.fr/dgccrf](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf)

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

### ÉCONOMIE

---

#### Ouvrages :

*Théories économiques*, M. Montoussé, éd. Bréal

*Économie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie*, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.

*Principes de l'économie*, G.Mankiw, éd. De Boeck

*Microéconomie de l'emploi*, M.Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.

*Économie et mondialisation*, JP Allegret, P.Le Merrer, Ed De Boeck

*Économie politique contemporaine*, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.

*Politique économique*, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J.,éd. De Boeck.

*Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains*, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey)

*Micro-économie*, Abraham-Frois G.- éd. Economica.

*Les grandes questions d'économie et de finances internationales*, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck

*Économie contemporaine, Analyse et diagnostics*, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.

*Histoire des faits économiques*, Brasseur J., coll. U, éd. Armand Colin.

*Monnaie et financement de l'économie*, M. Delaplace, éd. Dunod

#### **Reuves :**

- *Les Cahiers français*
- *Problèmes économiques*
- *Reflets et perspectives de la vie économique*
- *Revue économique*
- *Regards croisés sur l'économie*
- *L'économie politique*
- *Alternatives économiques*

#### **Sites :**

Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE...

<http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>.

<http://www.alternatives-economiques.fr>

<http://www.insee.fr>

<http://www.ocde.org>

[http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

<http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)

## **MANAGEMENT**

---

#### **Ouvrages :**

- *Notions fondamentales de management*, M. Darbelet, L. Izard, M. Scaramuzza, Foucher
- *Stratégor*
- *Les organisations, État des savoirs*, Éditions Sciences Humaines
- *Organisation, théories et pratiques*, Yves-Frédéric Livian, Dunod
- *Stratégie d'entreprise*, J. Bouglet, Gualino
- *Stratégie*, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Éducation
- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise*, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal

#### **Reuves :**

*Économie & Management ; Revue française de gestion ; Challenges ; Capital ; 01informatique ; Liaisons sociales ; Enjeux les Echos ; L'Usine nouvelle*

## B. Épreuve disciplinaire appliquée

### 1. Résultats

Nombre de copies corrigées : 285

Moyenne générale : 9,57/20

Note la plus haute : 18/20

Note la plus basse : 0/20

Nombre de copies ayant obtenu une note inférieure à la moyenne : 148 (52 %)

Nombre de copies ayant obtenu une note supérieure à la moyenne : 137 (48 %)



### 2. Présentation du sujet

Le contexte prend appui sur un cas réel d'entreprise.

À partir de ses connaissances et du dossier fourni composé d'annexes et de documents ressources, le candidat devait proposer une séquence pédagogique relative au programme de l'enseignement spécifique de ressources humaines et communication en classe de terminale STMG. La séquence porte sur :

- le thème 2 du programme : « Des facteurs de motivation et de satisfaction : qualité de vie au travail et rémunération » ;
- question 2.1 du thème 2 : « la recherche du mieux vivre au travail est-elle compatible avec les objectifs de performance ? ».

Dans cette séquence pédagogique, le candidat recherchait à faire acquérir à l'élève les capacités suivantes :

- caractériser la qualité de vie au travail dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'organisation (RSE) ;
- apprécier la qualité de vie au travail dans l'organisation et ses effets sur la motivation des individus ;
- prendre en compte les finalités de l'épreuve du grand oral : prendre la parole en public de façon claire et convaincante, mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation, et montrer comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel.

Le candidat devait préciser, en les justifiant, les points suivants :

- Les objectifs de la séquence choisie.
- Le déroulement de la séquence : positionnement dans le déroulé de l'enseignement, prérequis nécessaires, découpage en différentes séances, équipements mobilisés, etc.

- Les travaux demandés aux élèves pendant la séquence en indiquant, pour chacune des séances, la ou les ressource(s) choisie(s) ou le ou les extrait(s) choisi(s) dans le dossier joint en explicitant les raisons de son choix et la transposition didactique nécessaire de chacun des documents retenus pour satisfaire les objectifs fixés (extraction d'une partie du document, suppression de certains termes ou informations, adjonction d'indications, formulation de questions à traiter par l'apprenant...) ainsi que les attendus de chaque travail demandé aux élèves.
- Les modalités d'évaluation de la séquence.
- Au fur et à mesure de la construction de la séquence, le candidat devait procéder à :
  - une analyse critique et argumentée des documents du sujet, utilisés ou non,
  - une justification de ses choix didactiques,
  - la mobilisation des divers apports scientifiques nécessaires.

### 3. Pistes de réflexion

Les objectifs de la séquence, en adéquation avec le programme et le sujet, étaient les suivants :

- caractériser la qualité de vie au travail dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'organisation (RSE) ;
- apprécier la qualité de vie au travail dans l'organisation et ses effets sur la motivation des individus ;
- maîtriser les notions de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), performance sociale, QVT, motivation ;
- développer des capacités oratoires en vue du grand oral.

La séquence devait s'inscrire dans une progression établissant le lien avec d'autres enseignements et la préparation aux examens, ainsi qu'un éventuel prolongement avec la question de gestion suivante : 2.3 - La rémunération individuelle suffit-elle à reconnaître et valoriser l'individu au travail ?

La séquence précédente relative au thème 1 - les compétences au service de l'organisation et l'organisation au service du développement des compétences – pouvait être mentionnée tout comme la ou les séquences suivantes : 2.2 - Les obligations en matière de santé et de sécurité au travail constituent-elles des atouts pour les organisations ? 2.3 - Comment passer de la rémunération à la reconnaissance de l'individu au travail ? La reconnaissance du travail par la rémunération.

Les contenus interdisciplinaires suivants pouvaient être mobilisés :

- *Droit* : Thème 7 - comment le droit du travail encadre-t-il le travail salarié ?
- *Management sciences de gestion et numérique* : Thème 2 - les organisations et les acteurs 2.1 - comment fédérer les acteurs de l'organisation ? Notions de culture de l'organisation, styles de direction, facteurs de motivation, QVT.

La séquence proposée devait permettre l'acquisition de notions (le cadre de travail, la mobilisation, la motivation, la culture d'entreprise) pouvant être réinvesties en tant que prérequis dans le cadre de l'étude du contrat de travail.

La mobilisation de notions dans la séquence devait permettre de respecter les attendus du programme : mobilisation, motivation, RSE, bien-être, qualité de vie au travail, conditions de travail, environnement de travail, durée du travail, rémunération et fidélisation. Ces notions devaient être explicitées à l'aide d'apports de connaissances personnelles et présentées selon une articulation logique.

Le candidat devait prendre appui sur le contexte organisationnel proposé. Il s'agissait d'opter pour une démarche d'exploitation des documents permettant de rendre l'élève acteur de son apprentissage. Le recours aux outils numériques semblait d'autant plus s'imposer que des annexes composées de vidéos UPSLIDE ou d'extraits de sites internet, étaient à disposition dans le corpus documentaire.

Une exploitation pertinente du contexte organisationnel proposé, tout comme les documents choisis bien utilisés permettaient de déployer une démarche d'apprentissage active. Les documents exploités devaient donc être cohérents avec les objectifs de la séquence et des séances la composant. Le candidat devait proposer un travail de didactisation adapté aux apprenants. Il est important de retenir que cette didactisation devait donner du sens aux apprentissages et susciter l'intérêt des élèves.

Le sujet UPSLIDE se prêtait bien à la mise en place de plusieurs pédagogies :

- pédagogie de mise en activité sur un cas réel d'organisation ;
- travail en groupe en pédagogie de projet ;
- mise en place d'une classe inversée ;
- pédagogie différenciée.

Une démarche dynamique (utilisation de vidéos guidées, d'outils numériques tels que des quizz en ligne) pouvait être proposée.

Les trois types d'évaluation (évaluation diagnostique, évaluation formative et évaluation sommative) pouvaient ici s'envisager. L'évaluation pouvait prendre de nombreuses formes mais devait toujours rester en lien avec les objectifs de la séquence et être justifiée. Quelle que soit la/les forme(s) retenue(s), il était attendu que les objectifs de l'évaluation soient explicités aux élèves afin de leur permettre de progresser.

Les meilleures propositions ont introduit une différenciation ou ont intégré une préparation des élèves aux épreuves du baccalauréat, en prévoyant, par exemple, une présentation orale individuelle par les élèves du résultat de leur travail.

S'agissant des notions à faire acquérir aux élèves, la certification BCorp, le *mentoring* et les conditions de travail chez UPSLIDE se prêtaient à l'illustration du lien entre la RSE, la QVT et la performance. La RSE favorise la qualité de vie au travail dans la mesure où la prise en compte des facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux engendre davantage de bien-être et répond aux préoccupations actuelles des générations X et Y.

L'attention portée par UPSLIDE aux conditions de travail permettait, au-delà des obligations légales et conventionnelles, de faire du bien-être au travail un vecteur de performance. La motivation des acteurs, engendrée par de meilleures conditions de travail, pouvait conduire à un accroissement de la productivité et de la performance économique et sociale. La communication d'UPSLIDE sur les bonnes conditions de travail contribuait à l'amélioration de l'image de l'organisation, notamment de sa marque employeur et donc de sa performance (qualité de vie au travail motivation => productivité => performance économique et sociale).

Le contexte permettait d'envisager le développement des capacités oratoires des élèves, s'inscrivant ainsi dans la préparation au « grand oral » à travers un exposé, par exemple, sur un approfondissement d'une notion telle que les facteurs de motivation ou la rémunération. Autres exemples de mise en activité possibles : revue de presse, témoignages ou retours d'expérience sur les facteurs de motivation en tant qu'élève, organisation d'un débat en classe, etc. Cette activité permettait de répondre à plusieurs objectifs :

- vérifier ses connaissances ;
- argumenter et relier ses savoirs ;
- analyser une situation de façon critique ;
- exprimer son propos avec conviction.

## 4. Observations et conseils aux candidats

### 4.1. Attentes du jury

**Remarques sur la forme :**

Il est attendu des candidats qui se présentent à un concours d'enseignant qu'ils rédigent une copie claire et soignée. L'utilisation de tableaux dans certaines copies a facilité la compréhension du déroulement de la séquence et des choix de didactisation opérés.

Les meilleures copies démontrent une bonne maîtrise des éléments de structuration d'une séquence.

La mobilisation d'une terminologie précise et d'une syntaxe correcte, témoigne de l'aptitude des candidats à communiquer efficacement à l'écrit.

#### **Remarques sur le fond :**

Le contexte de l'organisation n'a pas toujours été suffisamment exploité. L'épreuve invite nécessairement à prendre appui sur la situation proposée.

Les moins bonnes productions ne didactisent pas suffisamment les documents mis à disposition des candidats. Cette didactisation, lorsqu'elle est trop peu approfondie, rend difficile l'exploitation des documents par les élèves. La faiblesse de certaines copies résulte également d'un manque d'explicitation des choix didactiques.

Les notions du sujet et les apports scientifiques demandent à être davantage développés pour permettre de vérifier leur degré de maîtrise. Les candidats doivent disposer d'une expertise sur les outils de gestion relatifs à la gestion des ressources humaines et à la communication mobilisés dans leurs propositions. En effet cette épreuve sanctionne également un niveau de maîtrise satisfaisant par les candidats des notions et concepts figurant dans les différents programmes enseignés.

Les meilleurs candidats ont fait des propositions pédagogiques novatrices et ont exploité les outils numériques de façon adaptée à leurs choix pédagogiques.

#### **4.2. Conseils aux candidats**

Le concours du CAPET CAFEP doit amener le candidat à se projeter dans le métier d'enseignant. Par conséquent, les copies proposées doivent être structurées, bien écrites et sans faute d'orthographe. Un enseignant dont la mission principale est de former ses élèves doit justifier d'une très bonne maîtrise des règles de grammaire et d'orthographe, afin de veiller à la maîtrise de ces règles de communications écrites par les élèves.

Le jury demande au candidat de faire la démonstration de sa capacité à structurer son propos : il doit le faire avec des titres apparents, des parties distinctes et proposer des productions les plus didactisées possibles.

Le soin apporté à la copie doit également être irréprochable : les ratures sont à proscrire et l'écriture doit être la plus lisible et compréhensible possible.

L'épreuve doit conduire le candidat à élaborer une séquence complète de cours à l'aide d'un corpus d'annexes et de ressources. Nous **conseillons donc aux candidats** :

- d'utiliser le contexte, les annexes et les ressources et d'en proposer des modifications justifiées. L'ancrage dans le contexte organisationnel devra être travaillé et mis à profit pour les apprentissages des élèves ;
- de s'appuyer sur le corpus documentaire en s'appropriant les documents mais surtout en les exploitant de manière personnelle et en les adaptant à la séquence. Ces choix pédagogiques doivent être justifiés tout comme les choix de documents pertinents, retravaillés si besoin, propices à la production d'un travail de qualité par les élèves ;
- de réaliser une séquence complète, découpée en séances comprenant aussi une ou plusieurs évaluations. Les candidats doivent présenter de manière précise le déroulement de séquence (progression, prérequis, transversalités, objectifs, attendus en productions de la part des élèves). Le découpage de la séquence en séances doit répondre à une logique d'apprentissage ;
- de présenter des séances structurées, particulièrement s'agissant des consignes. Cela implique la maîtrise des verbes d'actions (cf. taxonomie de bloom) à travers lesquels on peut lire leur intention pédagogique ;
- d'indiquer le temps consacré aux différents apprentissages ;
- de proposer des méthodes pédagogiques variées et innovantes ;

- de démontrer leurs compétences dans l'accompagnement des élèves, pendant la séance, mais également en amont et en aval ;
- de veiller à s'adapter au public concerné dans les propositions pédagogiques et rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages ;
- d'apporter des contenus notionnels en complément de l'approche pédagogique et valoriser ainsi sa production par l'apport de connaissances personnelles ;
- de réfléchir aux évaluations formatives ou sommatives à soumettre à leurs élèves et de mener une réflexion sur les remédiations possibles.

Il est rappelé que l'épreuve EDA doit être abordée comme une épreuve opérationnelle et qu'il est attendu des candidats une proposition de séquence la plus concrète, la plus réaliste et la plus contextualisée possible. Cela a ainsi amené certains candidats à proposer des éléments de contextualisation en lien avec l'établissement et la classe concernée (profil élève, nombre élèves...). Lorsqu'elle était mise en œuvre de manière pertinente, cette approche a permis à certains candidats de renforcer la dimension opérationnelle de leur séquence et d'y ancrer leurs propositions pédagogiques. **Il est toutefois rappelé aux candidats qu'en aucune façon ils ne doivent utiliser - ou fournir - des informations qui permettraient de les identifier.**

#### En termes de gestion du temps :

Nous recommandons aux candidats de s'entraîner afin d'être en mesure de gérer leur temps pour produire la séquence demandée conformément aux attendus du sujet.

#### En termes de compétences :

Les candidats doivent maîtriser les modalités de conception d'une séquence pédagogique ainsi que la didactisation, c'est-à-dire la capacité à adapter les ressources au programme, au niveau des élèves et aux objectifs pédagogiques à atteindre.

La maîtrise des différentes méthodes pédagogiques est attendue, tout comme la diversité de leur mise œuvre dans le cadre d'une séquence afin de répondre à la nécessaire différenciation pédagogique. L'innovation pédagogique est appréciée lorsqu'elle est pertinente et justifiée au regard de la séquence proposée.

## 5. Repères bibliographiques en Gestion des Ressources Humaines

### Ouvrages généraux :

- Gestion des Ressources Humaines, J.M. Peretti, *Vuibert*
- Gestion des ressources Humaines, B. Martory, D. Crozet, *Dunod*
- Fonctions RH : politiques, métiers et outils des ressources humaines, Thévenet, Dejoux, Marbot, Bender, *Pearson*
- 50 fiches pour aborder la gestion stratégique des ressources humaines, J.L. Magakian, C. Barmeyer, X. Bouziat, A. Hounounou, S. Le Loarne, *Bréal*

### Ouvrages sur les outils des RH :

- La boîte à outils des RH, A. Haegel, *Dunod*
- Les outils des RH, S. Guerrero, *Dunod*

### Ouvrages spécialisés :

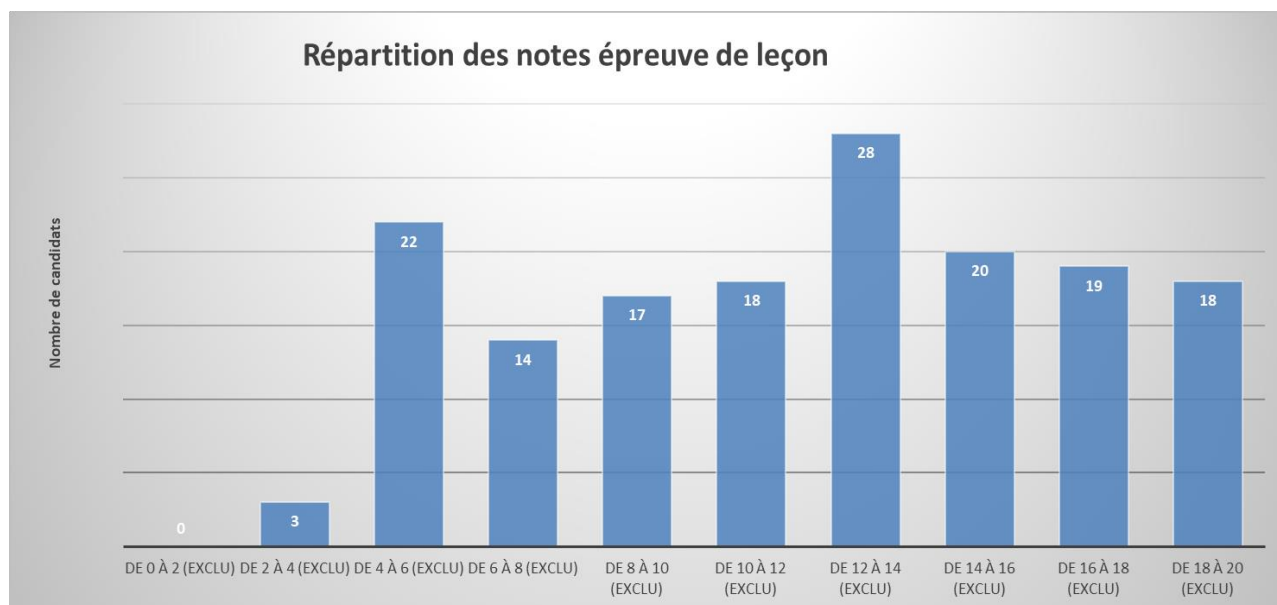
- La communication interne – Stratégies et techniques, J.M. Décaudin, J. Igalens, *Dunod*
- Le coaching dans les organisations, J. Nizet, Collection Repères, *La Découverte*
- Site Internet : <https://eduscol.education.fr>

# RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

## A. Épreuve de leçon

### 1. Résultats

candidats interrogés	159
moyenne générale	11,33
note la plus haute	20
note la plus basse	2



	$N < 6$	$6 \leq N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 14$	$N \geq 14$	
Nombre	25	14	17	18	28	57	159
%	16%	9%	11%	11%	18%	36%	100%

### 2. Présentation de l'épreuve

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

- Durée de la préparation : 3 heures ;
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ;
- Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Le sujet proposé par le jury peut concerner des activités pédagogiques variées : un cours en classe entière, un cours à effectif réduit, etc. et peut concerner une ou plusieurs notions relevant des programmes de



première et de terminale STMG et de STS SAM (support à l'action managériale) et GPME (gestion des petites et moyennes entreprises).

Au terme de sa préparation, le candidat est invité à présenter devant le jury sa séance d'enseignement pendant vingt minutes au maximum.

La phase d'entretien, d'une durée de quarante minutes, permet au jury de revenir sur l'exposé du candidat et de l'amener à approfondir, expliciter, justifier certains aspects de sa proposition.

Lors de l'entretien, le candidat ne doit pas hésiter à revenir sur sa proposition initiale, à en modifier et/ou expliciter certains points.

Cet entretien permet aussi de vérifier, d'une manière plus générale, les connaissances du candidat tant s'agissant des concepts que des outils et des méthodes des différents champs disciplinaires. Le candidat doit se préparer à cette phase de l'épreuve dès la mise en loge et répondre clairement aux questions et sollicitations du jury.

### 3. Observations et conseils aux candidats

#### 3.1. Attentes du jury

Pour cette épreuve, le jury attend principalement que le candidat démontre des compétences didactiques, pédagogiques et de communication et adopte une posture professionnelle.

Le candidat doit intégrer dans sa proposition, tout au long de son exposé, le contexte scolaire donné en tenant compte des éléments fournis dans le sujet (contexte d'enseignement, caractéristiques de la classe, résultats acquis, scénario proposé, équipement...). Il devra s'efforcer de montrer au jury **la façon concrète dont il en tient compte et comment il l'intègre dans sa proposition didactique et sa mise en œuvre pédagogique**. Il ne doit donc pas se satisfaire d'une simple relecture du contexte.

Le candidat doit s'interroger sur les **objectifs** à atteindre en s'appuyant sur le scénario proposé. Il **doit justifier de façon cohérente** :

- **ses choix didactiques** en tenant compte de la diversité des élèves/étudiants et de leurs acquis ;
- **ses choix pédagogiques** (activité individuelle, de groupe, travail collaboratif...);
- **le choix de ses supports et les conditions de leurs utilisations** (documents, supports numériques, vidéos, schémas, graphiques, intervenants professionnels...);
- ses modalités d'animation de la séance ou de la séquence, ainsi que les évaluations inhérentes.

Le candidat doit impérativement maîtriser **les savoirs, les références théoriques à mobiliser** dans le cadre de sa proposition pédagogique. Ces savoirs doivent être actualisés.

Il doit s'exprimer clairement, dans un registre de langue adapté en s'adressant aux deux membres du jury. Il est important qu'il fasse preuve **d'écoute, de réactivité et de recul** par rapport au questionnement du jury.

Enfin, il doit adopter **la posture d'un futur enseignant**, y compris au sein de l'équipe pédagogique et de son établissement.

Le jury fait les constats suivants :

#### Sur la forme :

Le jury observe que la majorité des candidats a réalisé un exposé structuré, utilisant un vocabulaire approprié et un registre de langage adapté.

Le jury a apprécié que la majorité des candidats fasse preuve d'ouverture d'esprit et de bonnes capacités de communication, notamment en se détachant de leurs notes. Ces candidats ont démontré leur capacité d'écoute active lors de l'entretien avec le jury et ont fait preuve de discernement, ce qui leur a permis de répondre de façon pertinente aux questions posées et de prendre du recul quant à la proposition initialement réalisée.

Cependant, une minorité de candidats maîtrisait mal la gestion du temps. Leurs exposés furent alors trop courts ou trop longs (le jury a dû interrompre des candidats dont le temps de parole était dépassé).

Le jury regrette qu'une partie importante des candidats consacre environ un tiers du temps, à la présentation et/ou à une simple lecture du contexte d'enseignement, des caractéristiques de la classe, des résultats acquis, des composantes du scénario... au détriment de la présentation de la séance.

Le jury a apprécié l'effort des candidats pour présenter des supports concrets en appui de leur proposition. Il regrette cependant que certains d'entre eux ne proposent aucun support visuel (numérique comme papier), réduisant d'autant la compréhension de la proposition du candidat.

Le jury déplore le manque de proposition ou d'aboutissement des évaluations proposées par les candidats.

L'utilisation d'un ordinateur portable lors de l'exposé est possible. Il est cependant rappelé que le matériel du candidat doit être autonome sur le plan électrique pendant l'épreuve (le candidat peut charger son matériel informatique pendant les 3 heures de loge mais pas pendant l'épreuve). Par ailleurs, aucun matériel de vidéo-projection n'est fourni lors de l'exposé.

Enfin, quelques candidats n'adoptent ni une posture ni un registre de langue adaptés à un oral de concours de recrutement de l'Éducation nationale et se présentent devant le jury avec une tenue vestimentaire trop décontractée, donc inadaptée. Certains candidats intègrent à leur exposé une présentation de leur parcours, ce qui n'a pas lieu d'être dans le cadre de cette l'épreuve.

#### **Sur le fond :**

Le jury apprécie la volonté des candidats de situer la séance proposée par le sujet dans sa séquence pédagogique. Cela ne doit cependant pas nuire à la précision attendue lors de la présentation de la séance, objet de l'évaluation.

Dans l'ensemble, les candidats apportent une réponse au questionnement du jury. Parfois, un manque de précision et de justification pertinente est à regretter.

Le jury constate, dans certains cas, un manque de connaissance de vocabulaire professionnel conduisant à des confusions. (Exemple : méconnaissance du terme remédiation.)

#### **Concernant le contexte fourni :**

Malgré les efforts de prise en compte de l'ensemble des informations du sujet dans les propositions didactiques et pédagogiques, le jury constate que de très nombreux candidats s'exonèrent du contexte de la classe, de la globalité du scénario, des résultats acquis et de l'équipement. Ces défauts conduisent souvent les candidats à réaliser une proposition didactique peu pertinente, voire hors sujet.

Les objectifs de la séance ne sont pas toujours présentés, ou s'ils le sont, ces objectifs ne sont pas toujours respectés par le candidat. De ce fait, cela ne permet pas au jury d'appréhender la démarche du candidat et la justification de ses choix.

#### **Concernant les propositions des candidats :**

Les candidats font un effort pour ancrer la séquence et/ou séance présentée dans l'actualité socio-économique. Le jury est sensible aux justifications et argumentations relatives aux méthodes, objectifs et choix pédagogiques retenus. S'il est possible d'utiliser tous types de supports (textes, graphiques, vidéos, ...), les candidats doivent se les approprier et veiller à ce qu'ils soient adaptés au sujet, quitte à les adapter.

Même s'il n'est pas attendu que les candidats créent l'ensemble des supports pédagogiques, il est vivement recommandé, s'ils utilisent des manuels, de retravailler ou de compléter les documents, de revoir le questionnement afin de le rendre cohérent au regard des objectifs de la séance.

Les supports pédagogiques présentés doivent être le plus possible diversifiés et le recours aux outils numériques davantage exploité, notamment quand le sujet y invite explicitement.

Même si une partie des candidats a une bonne maîtrise des notions à aborder, encore trop de candidats font preuve d'une quasi totale méconnaissance de ces dernières ce qui induit alors une proposition didactique et pédagogique non pertinente.

Les candidats, de manière générale, abordent de façon pertinente les situations d'évaluation. Toutefois, il convient de proposer des formes d'évaluation appropriées à la séquence ou à la séance et aux objectifs fixés.

Les candidats doivent également veiller à apporter une proposition au sujet et non pas une partie du sujet proposé.

### **Concernant l'échange avec le jury :**

Cet échange est l'occasion pour le candidat de prendre du recul sur sa prestation, d'analyser les choix qu'il a effectués, de procéder à une autocritique et éventuellement de reformuler des axes de propositions plus pertinents.

Lors de cette phase, un grand nombre de candidats se montrent réceptifs et font preuve de dynamisme et d'une écoute active. Néanmoins, certains apparaissent déstabilisés par la démarche d'investigation du jury qui a pour objectif premier de les inviter à justifier les choix didactiques et pédagogiques qu'ils ont mis en œuvre lors de leur proposition. Le questionnement du jury ne doit pas être systématiquement interprété comme une remise en cause de leurs propositions. Pour autant, si la proposition didactique et pédagogique initiale est inadaptée, l'échange a également pour but de permettre au candidat de la mettre en perspective pour ainsi fournir de nouvelles pistes de réflexion.

Malgré tout, le jury a pu constater que certains candidats s'enferment dans des propositions didactiques et pédagogiques initiales inadaptées malgré un questionnement du jury, parfois très guidant, visant à les réorienter.

### **3.2. Conseils aux candidats**

#### **Avant l'épreuve :**

Il est recommandé aux candidats d'étudier, afin de se les approprier, les programmes et référentiels et les sujets des épreuves certificatives terminales en droit, économie, management et sciences de gestion et numérique de terminale ainsi que la définition de l'épreuve du « grand oral ».

Nous invitons les candidats à porter une attention particulière aux préambule, finalités et objectifs, positionnement, organisation des programmes, ainsi qu'aux repères pour l'enseignement et indications méthodologiques, sans oublier les ressources d'accompagnement qui ont été publiées. L'ensemble de ces informations sont fournies sur le site Éduscol<sup>1</sup>.

Les candidats devront également s'efforcer d'avoir une idée des champs couverts par les autres enseignements technologiques (sciences de gestion et numérique en STMG, enseignements professionnels en STS) comme généraux afin de proposer des transversalités - si elles existent - étayées lors de leur prestation.

Afin de se préparer à l'épreuve, et notamment de bien appréhender les problématiques de gestion du temps, le jury conseille aux candidats de se soumettre à des entraînements. L'observation de classes de différents niveaux (STMG, STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques constituent également une modalité pertinente de préparation.

Il est conseillé aux candidats d'effectuer un travail de veille informationnelle et de suivre l'actualité afin de pouvoir mettre leur proposition en perspective avec le contexte juridique, économique et managérial actuel.

Enfin, pour réussir cette épreuve, il est important que les candidats maîtrisent les notions et concepts abordés dans les programmes et référentiels ainsi que les différents types d'évaluations, afin d'élaborer une production correspondant aux attentes du concours.

---

<sup>1</sup> Programmes et ressources en série STMG : <https://eduscol.education.fr/cid144117/stmg-bac-2021.html>

## Lors de la préparation :

Il est impératif de lire attentivement la globalité du sujet et de prêter une attention particulière au contexte d'enseignement et à l'ensemble de la mise en situation professionnelle, afin de délimiter précisément les contours du sujet.

Le jury a noté qu'une partie des candidats confond séquence et séance et décline longuement une séquence en de multiples séances sans développer la mise en œuvre opérationnelle de la **séance, objet du sujet**.

Le questionnement proposé par les candidats doit être progressif et adapté au contexte de classe proposé. La consultation du programme ou référentiel et en particulier des capacités ou compétences attendues de la part des élèves ou étudiants, est alors indispensable, car il s'agit de la seule source fiable de référence.

Le jury recommande aux candidats de se préparer à traiter des activités variées, en exploitant davantage les situations proches de l'environnement des élèves et de l'actualité.

Il est conseillé, lors de la mise en activité des élèves ou étudiants, de recourir aux outils numériques uniquement lorsque cela s'avère pertinent.

Dans tous les cas, les supports numériques ou papier présentés par les candidats doivent être suffisamment soignés pour être exploitables et valorisés. Les candidats doivent veiller à proposer une séance didactisée, témoignant d'une **réflexion personnelle** et pas simplement une proposition basée sur un manuel scolaire.

## Pendant l'épreuve face au jury :

Pendant l'épreuve, il est conseillé aux candidats de s'adresser aux deux membres de jury et d'éviter une lecture exhaustive du sujet et/ou des notes prises lors de la préparation en loge.

Le jury conseille que la séance proposée et détaillée par le candidat s'inscrive dans une démarche plus globale, en tenant compte des attendus situés en amont et en aval de ladite séance. Les développements didactiques et pédagogiques doivent être évoqués dans leur **mise en œuvre concrète**. Leur pertinence doit être explicitée.

Le jury a souvent observé qu'un certain nombre de candidats utilise un vocabulaire didactique et pédagogique spécifique, mais sans toujours en appréhender le sens réel. Exemple : les différentes formes d'évaluations, l'argumentation, la méthode de conceptualisation dite « OAC », la taxonomie de Bloom.

Les candidats doivent intégrer à leur présentation les **modalités d'évaluation** des élèves ou étudiants en lien avec les exigences du sujet en termes de niveau, de connaissances, de capacités. La maîtrise des notions mobilisées ne doit d'ailleurs pas être négligée par le candidat.

Chaque support présenté doit être accompagné des explications relatives à son mode d'exploitation avec les élèves ou étudiants. Ces explications doivent être rigoureuses et réalistes dans le contexte d'enseignement donné.

Les outils de communication doivent permettre d'améliorer la communication avec le jury et non la desservir. Les candidats doivent donc s'assurer de la lisibilité de leurs supports. Ils sont tenus d'apporter leur propre matériel (ordinateur, supports papier, revues, ouvrages...).

## 4. Exemples de sujets proposés

Les sujets proposés ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne sont pas limitatifs.

### SUJET N°1

CONCOURS	CAPET-CAFEP externe – Économie & Gestion – Troisième concours	SESSION	2022
OPTION	Communication, organisation et GRH		
ÉPREUVE D'ADMISSION	Leçon	MATIÈRE	Management, sciences de gestion et numérique
MODALITÉS DE L'ÉPREUVE	Durée de la préparation : 3 heures ; Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ; Coefficient : 5		

#### Contexte de déroulement

*Pendant la préparation en loge, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires).*

*Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique, à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

*Le candidat se présente devant le jury uniquement avec ce qu'il a préparé pendant les 3 heures en loge en version papier et / ou numérique (pas de présentation de manuels scolaires).*

*L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. La disponibilité d'un matériel de vidéoprojection n'est pas assurée. Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.*

#### Intitulé du sujet : **L'individualisation de la rémunération**

##### Cadre pédagogique

- **Niveau** : classe de Terminale
- **Série** : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG)
- **Spécialité** : Management, sciences de gestion et numérique (MSDGN), enseignement spécifique de Ressources Humaines et Communication (RHC)
- **Thème 2** : Des facteurs de motivation et de satisfaction : qualité de vie au travail et rémunération
- **Question 2.3** : La rémunération individuelle suffit-elle à reconnaître et valoriser l'individu au travail ?
- **Scénario proposé** : Vous abordez les notions abordées par la question de gestion 2.3 « La rémunération individuelle suffit-elle à reconnaître et valoriser l'individu au travail ? ».

En tenant compte des éléments fournis dans le sujet, vous présenterez un projet de séance permettant à vos élèves d'appréhender les éléments de la rémunération individuelle et les formes de rémunération collective. Votre proposition devra tenir compte de la préparation des élèves au grand oral.

##### Votre proposition précisera :

- le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis) ;

- les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe ;
- des propositions en matière d'évaluation ;
- des liens éventuels avec les programmes d'enseignements connexes ;
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

## ANNEXE 1 : CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT ET ELEMENTS DE CONTEXTE RELATIFS AUX ELEVES

### Contexte d'enseignement

#### ▪ **Caractéristiques de l'établissement :**

Le lycée se trouve dans une zone urbaine. Il accueille 900 élèves et étudiants entre les filières générales et technologiques et les sections de techniciens supérieurs (STS) en comptabilité gestion (CG) et Communication.

Cette section post-baccalauréat en communication accueille des étudiants en formation initiale et en apprentissage.

Les résultats aux examens pour la série STMG se situent dans les moyennes académiques et nationales.

Le niveau des classes de STMG est assez homogène. Les sections sont dynamiques (les projets pédagogiques mis en œuvre sont riches), les élèves sont globalement motivés et intéressés par les enseignements technologiques.

- **Extrait du projet d'établissement :** le projet d'établissement est axé autour de la construction des projets professionnels des élèves (orientation scolaire, rencontres des métiers, découverte professionnelle continue, immersions en entreprises...)
- **Environnement économique de l'établissement :** le lycée accueille très majoritairement des élèves issus de la classe moyenne.
- **Caractéristiques de la classe :** la classe est composée de 23 élèves (dont  $\frac{3}{4}$  de filles). Le niveau est globalement satisfaisant et homogène. Les enseignements technologiques sont appréciés. La plupart des élèves ont un projet professionnel en lien avec la filière dans laquelle ils se trouvent.

#### **Enseignement :**

- Vous êtes en charge, dans cette classe de terminale STMG, de l'enseignement de spécialité Management, sciences de gestion et numérique (MSDGN) à la fois au niveau du tronc commun et de l'enseignement spécifique de Ressources Humaines et Communication.
- Le chef d'établissement vous a attribué un service de 10h en MSDGN tel que le prévoit le programme (6h pour le tronc commun, 4h pour l'enseignement spécifique).
- Vous travaillez avec le professeur en charge de l'enseignement de spécialité droit et économie afin de préparer les élèves à l'épreuve du grand oral du baccalauréat. Ce travail pourra donc être poursuivi dans le cadre de la préparation des élèves au grand oral.

**Période :** mars

**Résultats acquis :** Les élèves ont plutôt une bonne maîtrise des notions abordées en première en matière de gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne l'importance des conditions de travail sur le comportement des membres de l'organisation.

Dans l'ensemble, les élèves proposent des réponses pertinentes à l'oral mais peinent à les développer. Une élève dispose d'un aménagement sous forme de tiers temps aux épreuves compte tenu de sa dyslexie.

**Équipement** : la salle de classe est banalisée et équipée d'un poste enseignant avec vidéoprojecteur. Vous disposez également d'une classe mobile : chariot de 24 postes connectés au réseau internet.

**ANNEXE 2 : EXTRAIT DU PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION »**

Thème 2 : Des facteurs de motivation et de satisfaction : qualité de vie au travail et rémunération

L'élève est capable :

- de caractériser la qualité de vie au travail dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'organisation (RSE) ;
- d'apprécier la qualité de vie au travail dans l'organisation et ses effets sur la motivation des individus ;
- de rechercher des mesures simples, de nature ergonomique, pour améliorer un poste de travail ;
- d'identifier les situations de travail à risque (souffrance au travail, risques psychosociaux, harcèlement) et d'analyser les indicateurs les mesurant ;
- de proposer des actions de prévention et de remédiation répondant aux obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail (évaluation des risques, actions de prévention, aménagement des locaux, équipements) ;
- de décrire les mécanismes de base du régime général de la sécurité sociale (notamment la prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles) et de montrer en quoi les régimes complémentaires de santé constituent un levier d'attractivité pour l'organisation ;
- de repérer les différentes formes de rémunération (collective, individualisée) et d'en identifier les effets sur la satisfaction des salariés, l'attractivité et la performance de l'organisation.

Questions	Notions	Indications complémentaires
2.3. La rémunération individuelle suffit-elle à reconnaître et valoriser l'individu au travail ?	<p>L'individualisation de la rémunération : primes</p> <p>Individuelles et collectives, avantages particuliers.</p> <p>Les formes de rémunération collective : Intéressement, participation, épargne salariale.</p>	<p>La rémunération est la première contrepartie de l'activité de travail et ses éléments constitutifs s'inscrivent dans un cadre légal, réglementaire et conventionnel.</p> <p>Elle constitue un élément des conditions de travail ; elle peut aussi, en tant que signe de reconnaissance de l'individu, devenir un levier de motivation, à condition toutefois que la forme, le niveau et la structure de la rémunération soient adaptés aux objectifs poursuivis.</p> <p>La mesure de la performance « individuelle » et du « mérite » est complexe et sa traduction en rémunération peut être source de satisfaction ou, au contraire, de démotivation des individus dans l'organisation.</p> <p>L'intéressement, la participation ou encore l'épargne salariale sont des dispositifs destinés à renforcer la motivation des individus au travail. Les organisations peuvent les concevoir ou accompagner leur mise en œuvre par des actions de communication.</p>

## SUJET N° 2

CONCOURS	CAPET-CAFEP externe – Économie & Gestion – Troisième concours	SESSION	2022
OPTION	Communication, organisation et GRH		
ÉPREUVE D'ADMISSION	Leçon	MATIÈRE	Domaine d'activité 3 - Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME - 2e année
MODALITÉS DE L'ÉPREUVE	Durée de la préparation : 3 heures ; Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ; Coefficient : 5		

### Contexte de déroulement

*Pendant la préparation en loge, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires).*

*Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

*Le candidat se présente devant le jury uniquement avec ce qu'il a préparé pendant les 3 heures en loge en version papier et / ou numérique (pas de présentation de manuels scolaires).*

*L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. La disponibilité d'un matériel de vidéoprojection n'est pas assurée. Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.*

**Intitulé du sujet : Participer au recrutement des nouveaux salariés dans la PME**

### Cadre pédagogique

- **Niveau :** 2<sup>ème</sup> année de BTS
- **Série ou spécialité :** BTS Gestion de la PME
- **Compétence :** Domaine d'activité 3 - Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME
- **Activité :** 3.2. Participation à la gestion des ressources humaines de la PME
- **Tâche :** 3.2.1. Aide au recrutement  
3.2.6. Communication avec la Direction et les salariés de la PME, les organismes paritaires collecteurs, les prestataires externes du recrutement
- **Scénario proposé :** Vous abordez l'activité 3.2 « L'aide au recrutement » de la compétence « Participer à la gestion des Ressources Humaines ».

En tenant compte des éléments fournis dans le sujet, vous devez aborder le processus de recrutement dans la PME avec vos étudiants.

### Votre proposition précisera :

- le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis) ;
- les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe ;
- des propositions en matière d'évaluation ;



- des liens éventuels avec les programmes d'enseignements connexes ;
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

#### ANNEXE 1 : CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT AINSI QUE DES ELEMENTS DE CONTEXTE RELATIFS AUX ELEVES

##### Contexte d'enseignement

###### ▪ **Caractéristiques de l'établissement :**

Le Lycée se situe dans une ville de taille moyenne (environ 15.000 habitants), située entre Nancy et Metz, dans la région Grand Est.

Ce Lycée propose des formations générales et technologiques en cycle terminal du lycée, dans les séries suivantes : STMG et STL, ainsi qu'en STS Gestion de la PME.

Les résultats de l'établissement à la session 2021 du BTS sont excellents : 100% des étudiants ont obtenu l'examen.

La classe se compose de 24 étudiants : la moitié d'entre eux sont issus de baccalauréats professionnels, relevant des spécialités Commerce et Gestion-Administration, et l'autre moitié est issue de bac STMG. Le niveau est assez hétérogène, les moyennes générales de 1ère année varient de 7,5/20 à 16,8/20. Plusieurs étudiants ne se sentent pas à la hauteur des attentes du BTS et sont assez découragés par les attendus de la formation en termes de manipulation et d'exploitation de données quantitatives.

- **Extrait du projet d'établissement :** dans le but d'accompagner et de faire réussir les élèves de STMG ayant suivi l'enseignement spécifique de Ressources Humaines et Communication, il a été décidé de développer une coopération avec les étudiants de BTS GPME, hors la classe et avec l'aide d'outils (ENT notamment) et de méthodes (tutorat). L'objectif est double : permettre aux élèves de terminale d'acquérir ou de renforcer les capacités visées et développer des compétences d'accompagnement et de gestion d'un travail collaboratif chez les étudiants de BTS.
- **Environnement économique de l'établissement :** le Lycée se situe dans un bassin qui connaît une croissance démographique régulière. Ce bassin compte actuellement plus de 40.000 habitants et profite de la présence de l'entreprise Saint-Gobain. Cette entreprise produit des canalisations en fonte ductile qui équipent de nombreux réseaux d'eau, notamment d'égouts en France. Elle est célèbre pour ses plaques d'égout identifiables partout dans le monde. Le tissu économique de la ville comprend de plus de 200 PME, ce qui permet aux étudiants du BTS de trouver facilement un stage dans la ville d'implantation de leur établissement.
- **Caractéristiques de la classe :** la classe est composée de 24 étudiants avec une tête de classe de quatre étudiants qui ont une excellente moyenne (plus de 16/20). À contrario, plusieurs étudiants ont, en début de 2<sup>ème</sup> année, une moyenne inférieure à 10/20.

###### Enseignement :

- Vous êtes en charge, dans cette classe, de l'enseignement suivant : « Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME » ainsi que de l'enseignement de Communication. De plus, vous co-animez chaque semaine les « ateliers de professionnalisation » avec votre collègue, en charge de l'enseignement de « Gestion de la Relation avec la Clientèle et avec les Fournisseurs ».
- Le chef d'établissement vous a attribué le quota d'heures réglementaire : trois heures en classe entière pour le bloc « Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME » et une heure en Communication. Les « ateliers de professionnalisation », en co-animation, sont prévus à l'emploi du temps le vendredi matin de 9h à 12h. Dix séances de ces ateliers peuvent être consacrées, si les étudiants le souhaitent, à des demi-journées de stage en entreprise.
- Vous travaillez en étroite collaboration avec le collègue qui assure l'enseignement de culture économique, juridique et managériale dans la classe.

**Période :** début décembre

**Résultats acquis :** Les étudiants ont acquis un niveau correct de communication durant la 1<sup>ère</sup> année de BTS. Le premier thème de « Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME » a été très bien perçu dans la classe et plusieurs étudiants souhaitent même poursuivre leurs études dans le domaine des RH.

Les étudiants ont des capacités rédactionnelles mais des difficultés calculatoires.

**Équipement :** Vous disposez d'une salle équipée de 24 postes informatiques reliés à Internet mais également à proximité d'une salle de classe « banalisée » équipée d'un tableau blanc ordinaire et d'un vidéo projecteur.

## ANNEXE 2 : EXTRAIT DU REFERENTIEL GPME

### Thème 2 : Participation à la gestion des ressources humaines de la PME

<p>Domaines de savoirs associés</p> <p>S 3.2.1 Le recrutement</p>	<p>Critères de performance</p> <p>En termes opérationnels/méthodologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une analyse pertinente de la situation de gestion de ressources humaines prenant en compte les besoins et les contingences de la PME</li> <li>▪ L'identification, la collecte, le traitement et le contrôle des informations adaptées pour répondre aux besoins de la situation</li> <li>▪ La conception de fiches de postes et d'outils de description des emplois et la rédaction des annonces de recrutement et de documents d'intégration adaptés</li> <li>▪ La conception d'un guide d'entretien de recrutement et d'outils de suivi du processus de recrutement, d'intégration</li> <li>▪ Des propositions en matière de recrutement, d'intégration, d'évaluation, de choix de formation ou encore d'organisation</li> </ul> <p>En termes de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une analyse pertinente du contexte de la communication, de l'objectif, des enjeux et de la stratégie de communication, du registre de langue et du mode de diffusion</li> <li>▪ Une réponse orale ou écrite à une demande d'information d'acteurs internes ou externes dans le respect de la confidentialité des informations sensibles et de loyauté à l'égard de la direction</li> <li>▪ Des modèles de documents pertinents</li> <li>▪ Une communication d'informations fiables et actualisées</li> <li>▪ Des documents écrits de qualité professionnelle dans le respect des règles (éthiques, orthographiques, syntaxiques) et des valeurs de l'entreprise</li> <li>▪ Une facilitation des échanges entre collaborateurs</li> <li>▪ Une utilisation adaptée des outils de la messagerie et du traitement de texte</li> <li>▪ La sélection et l'utilisation adaptée des outils ou services informatiques et numériques de communication adaptés au contexte</li> </ul>	<p>Périmètre et Responsabilité</p> <p>Les titulaires du diplôme préparent les éléments nécessaires au déroulement du processus de recrutement en respectant les consignes du dirigeant.</p> <p>En général, ils interviennent en soutien du dirigeant.</p> <p>Les titulaires contribuent à la mise en œuvre de l'évaluation des salariés et du plan de formation sous l'entière responsabilité de la direction de la PME.</p>
-------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

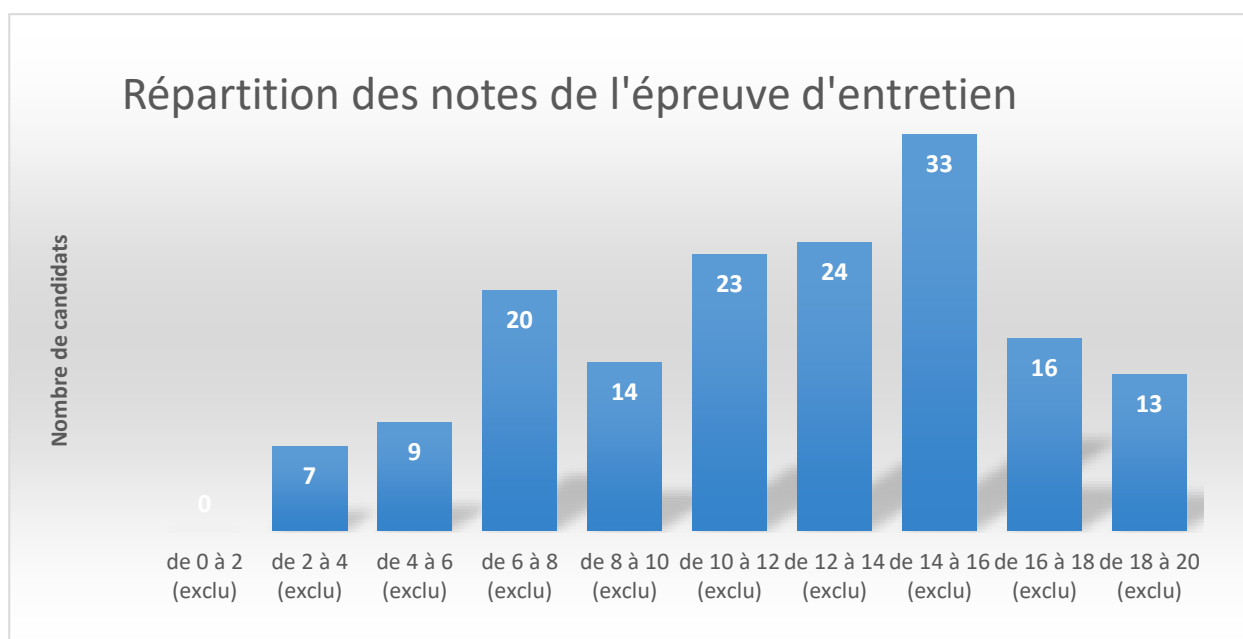
## B. Épreuve d'entretien

### 1. Résultats

**Remarque sur le contexte de la session 2022 :** La session 2022 a été particulière puisque l'épreuve d'entretien est nouvelle. Ainsi, les données collectées sont à lire au regard de ce contexte particulier. Les interrogations ont été conduites en tenant compte du caractère novateur de cette épreuve, afin de ne pas pénaliser les candidats.

#### 1.1. Résultats

candidats interrogés	159
moyenne générale	11,52
note la plus haute	20
note la plus basse	2



	N<6	6<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	N>=12	N>=14	
<b>Nombre</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>62</b>	<b>159</b>
<b>%</b>	<b>10%</b>	<b>13%</b>	<b>9%</b>	<b>14%</b>	<b>15%</b>	<b>39%</b>	<b>100%</b>

#### 1.2. Présentation de l'épreuve

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation de cette nouvelle épreuve dans son article 8.

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement (établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture).

Le jury est composé de trois membres : deux enseignants ou inspecteurs d'économie-gestion et un membre issu des personnels administratifs relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines.

L'épreuve comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours (en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger). Cette présentation donne lieu à un

échange avec le jury de 10 minutes. Si la présentation du candidat dure moins de 5 minutes, le temps restant sera reporté sur le temps d'échanges.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes (deux fois 10 minutes), doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le jury énonce oralement dans un premier temps la situation d'enseignement, s'en suit un temps d'échanges de 10 minutes ; dans un deuxième temps le jury énonce oralement la situation vie scolaire, s'en suit de nouveaux échanges avec le jury pendant 10 minutes. Ces situations précisent les éléments de contexte.

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.

## 2. Observations et conseils aux candidats

### 2.1. Attentes du jury

Pour cette épreuve, le jury attend principalement que le candidat démontre sa capacité à se projeter dans le métier d'enseignant ainsi que son aptitude à s'approprier et à faire partager les valeurs de la République et les exigences du service public. Il est également attendu des candidats des compétences de communication et une posture professionnelle.

Le candidat doit identifier les éléments saillants de son parcours et les compétences **lui permettant de se projeter dans le métier d'enseignant.**

Il doit s'interroger sur les valeurs et principes en jeu dans chacune des mises en situation et proposer des pistes d'action à partir de son analyse.

Le candidat doit maîtriser les références qui encadrent et définissent les valeurs de la République, le référentiel des compétences de l'enseignant, les obligations des fonctionnaires et les exigences du service public.

Il doit s'exprimer clairement, dans un registre de langue adapté en s'adressant aux trois membres du jury. Il est important qu'il fasse preuve d'écoute, de réactivité et de recul par rapport au questionnement du jury.

Enfin, il doit adopter la posture d'un futur enseignant, en prenant en compte ses futures missions au sein de l'équipe pédagogique et de son établissement.

**Le jury fait les constats suivants :**

**Sur la forme :** Le jury observe que la majorité des candidats se conforme aux attendus de l'épreuve. Ils ont globalement choisi de réaliser leur prestation assis. Le rappel du déroulement de l'épreuve en amont facilite les échanges et contribue à la sérénité des candidats. La présentation du parcours est généralement structurée et le temps imparti respecté, ce qui témoigne d'une certaine préparation. Cependant, quelques présentations restent succinctes ou trop longues, nécessitant d'être interrompues. Certains candidats ont semblé surpris par le cadrage temporel restreint imposé par les différentes phases.

Les candidats adoptent, pour la majorité, une posture professionnelle et un registre de langage adapté. En outre, les échanges s'avèrent le plus souvent constructifs. Le jury apprécie que la majorité des candidats ait fait preuve d'ouverture d'esprit, de dynamisme et de bonnes capacités de communication. Les meilleurs candidats ont pratiqué une réelle écoute active lors de l'entretien avec le jury et ont fait preuve de discernement.

La qualité de la communication et la capacité du candidat à initier et à maintenir un échange constructif a ainsi été déterminante pour le jury dans l'évaluation. Le jury a sanctionné plus particulièrement les candidats adoptant une attitude insuffisamment professionnelle (attitude nonchalante, familiarités de langage) qui n'est pas admissible pour un futur enseignant tenu à l'exemplarité.

### **Sur le fond, concernant la première partie (15 minutes) :**

La plupart des candidats font preuve de motivation mais ils ne mettent pas assez en valeur leurs compétences personnelles ou professionnelles transposables au métier d'enseignant de manière évidente. Ainsi, trop de candidats se bornent à relater leur formation initiale et leur parcours professionnel de manière linéaire, sans en souligner ni les expériences signifiantes, ni les compétences en lien avec le métier d'enseignant. Certains candidats n'ont pas su prendre le recul nécessaire sur leurs expériences et pratiques. L'ancrage des compétences sur le parcours de formation et/ou professionnel est par conséquent souvent insuffisant.

Par ailleurs, les candidats cherchent parfois à se conformer aux attentes présumées du jury, en mettant en avant des poncifs sur le métier d'enseignant. Il convient d'éviter cet écueil. Les candidats doivent comprendre qu'ils doivent démontrer leur capacité à se projeter dans leurs futures fonctions dans l'hypothèse où ils seraient admis. De ce point de vue, l'énoncé par les candidats des difficultés rencontrées et des stratégies mises en œuvre pour les surmonter, constitue une démarche réflexive appréciée par les commissions d'interrogation. Elles permettent de mettre en exergue les capacités d'analyse des candidats et d'appréhender leur connaissance du système éducatif.

Les meilleurs candidats ont été capables de faire le lien, de manière concrète, entre leur parcours et les compétences attendues dans le métier de professeur. Ils expriment un système de valeurs personnelles qui fonde leur motivation. Ils formulent ce qu'ils souhaitent pouvoir apporter à leurs futurs élèves comme à l'institution par leur engagement et leur attachement aux valeurs sur lesquelles ils appuient leur propos. Ils ont su faire preuve de conviction, d'authenticité et d'enthousiasme.

### **Concernant la seconde partie (20 minutes) :**

Lors de cette phase, un grand nombre de candidats ont fait preuve d'écoute. Ils doivent comprendre que les questions du jury n'ont pas pour objectif de les déstabiliser mais bien de les inviter à justifier leur analyse, voire à faire preuve de réflexivité pour ainsi fournir, si besoin, de nouvelles pistes de réflexion.

Beaucoup de candidats s'emploient à apporter une réponse immédiate en s'impliquant dans la situation. La partie « analytique » suggérée par les questions du jury n'est pas toujours comprise ou entendue. Le jury constate également que les candidats ont un rapport à la loi plutôt effacé au profit d'une relation aux élèves, qui tend parfois vers une démarche « psychologisante ». Il y a une forme d'accompagnement systématique de l'élève sans faire référence au cadre réglementaire. Les missions et compétences du professeur sont rarement connues et mobilisées. Le jury observe que la connaissance des textes réglementaires est limitée et exceptionnellement accompagnée de la citation précise des références juridiques. De grands principes républicains sont cités mais ne sont pas explicités ou alors de manière très approximative. Plus rarement, ces principes ou valeurs peuvent faire l'objet de contresens. On relève par conséquent une faiblesse dans l'analyse des situations proposées. Les valeurs et principes de la République, les droits et obligations du fonctionnaire sont plus évoqués de manière intuitive que véritablement maîtrisés. Il est indispensable pour les candidats de prendre connaissance des textes qui régissent les valeurs de la République, ainsi que les droits et obligations des fonctionnaires. Les candidats ont tendance à s'appuyer sur leur expérience et leur bon sens, et non sur une connaissance précise des missions de l'enseignant et des textes de référence.

Les valeurs de la République ne sont pas assez réinvesties dans les propositions de solutions aux situations proposées. Les pistes d'action préconisées par les candidats ne sont pas suffisamment concrètes et sont même parfois déconnectées de la réalité. Quelques candidats ont tendance à relativiser la gravité de certaines situations. D'autres recherchent une « bonne réponse » plutôt qu'un raisonnement cohérent avec le cadre de référence. Or, le jury n'attend pas de réponse unique aux mises en situation, mais une réponse argumentée, justifiée et nuancée. Peu de candidats cherchent à justifier leurs intentions pédagogiques du point de vue de ces valeurs ou entrevoient la manière dont ils peuvent les faire vivre dans leur enseignement.

Enfin, les candidats, maîtrisent mal l'écosystème de l'établissement scolaire. Les différentes instances sont souvent méconnues ou occultées par les candidats. Trop souvent, les candidats n'abordent pas les situations de manière systémique. Ils demeurent dans le cadre de la classe. Un positionnement professionnel solitaire est souvent privilégié alors que le métier d'enseignant s'inscrit dans un collectif.

Les meilleurs candidats réussissent à identifier spontanément les valeurs et principes en jeu et à problématiser la situation dans une approche analytique, voire systémique. Ils parviennent non seulement à

citer les textes réglementaires à propos mais également à incarner les valeurs de la République au travers de leur réflexion. Ils inscrivent leurs réponses dans les grands enjeux de la citoyenneté et se positionnent avec loyauté en tant que fonctionnaire. En outre, ils font état d'une connaissance du fonctionnement d'établissement scolaire par leur capacité à se détacher de leur action individuelle pour mettre en jeu ses différents acteurs et des prolongements individuels et collectifs à moyen terme.

## 2.2 Conseils aux candidats

### Avant l'épreuve :

L'épreuve de l'entretien nécessite une préparation du candidat aux différentes parties de l'épreuve qui se succèdent rapidement. Face aux problématiques de gestion du temps, le jury conseille aux candidats de se soumettre à des entraînements. Il est notamment recommandé de s'entraîner à expliciter de manière claire ses motivations à partir de ses expériences les plus significatives dans le temps imparti.

Le jury invite les candidats à s'approprier les repères fondamentaux et les textes de droit qui président à l'exercice du métier de professeur, et à connaître leur évolution à travers le temps. Une attention particulière doit être portée au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation défini par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 publié au journal officiel le 18 juillet 2013 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Ce référentiel permet d'identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière. En outre, le rôle de l'enseignant doit être appréhendé dans le cadre d'une communauté éducative. Il est indispensable, pour les candidats, d'approfondir leur connaissance du système éducatif et de ses différents acteurs.

Afin de bien appréhender les mises en situation proposées par le jury, il est impératif de maîtriser les textes de référence relatifs au statut d'enseignant, aux droits et obligations du fonctionnaire et aux valeurs de la République.

Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes, certains inspirés de la Révolution de 1789, de lois votées entre 1881 et 1889 et sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques ainsi que la Constitution du 4 octobre 1958 : « l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Il est recommandé aux candidats de connaître les grandes lois d'orientation qui se sont succédées en la matière. En outre, de nombreuses ressources pour transmettre les valeurs de la République à l'École sont aujourd'hui consultables, comme le coffret « *Guide républicain* » réunissant trois ouvrages (le vademecum La laïcité à l'école, le recueil L'idée républicaine et La République à l'école). Le jury rappelle aux candidats l'obligation de formation à la laïcité de tous les fonctionnaires. Enfin, les grands textes sur les droits et obligations du fonctionnaire doivent être connus.

### Pendant l'épreuve face au jury :

Tout au long de l'épreuve, il est nécessaire d'établir une communication de qualité avec le jury. Le candidat veillera à ne pas monopoliser la parole et s'inscrira dans une véritable démarche d'échanges avec le jury. Les candidats veilleront également à adopter une tenue vestimentaire et une posture professionnelle. Nous rappelons aux candidats qu'en tant que futurs enseignants ils doivent démontrer leur capacité à adopter la posture adéquate devant un public de jeunes élèves, et donc à adopter une communication verbale et non-verbale adaptée.

▪ **Pour la première partie de l'épreuve :**

Le jury invite les candidats à s'assurer de leur gestion du temps, en particulier pendant la présentation de leur motivation, limitée à cinq minutes. Plus le parcours du candidat est riche, plus il sera amené à sélectionner les expériences qui ont vraiment un intérêt pour devenir professeur.

La présentation du parcours ne doit pas donner lieu à une description linéaire, sans relief. Il ne s'agit pas, en effet, d'exposer son curriculum vitae. La présentation doit mettre en exergue les éléments saillants du parcours qui permettent de démontrer la motivation du candidat et sa capacité à acquérir les compétences du métier d'enseignant. Nous conseillons aux candidats de prendre appui sur le référentiel des compétences de l'enseignant pour objectiver leur conception du métier de professeur.

▪ **Pour la deuxième partie de l'épreuve :**

En ce qui concerne la deuxième partie de l'épreuve le jury rappelle que l'objectif est d'instaurer un échange, et un dialogue et en aucun cas de mener un interrogatoire. Le jury invite les candidats à adopter une posture d'écoute active indispensable pour leur permettre de réagir, de manière pertinente, aux mises en situations proposées. Il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion. Le jury préconise aux candidats d'indiquer leur ignorance, face à une question, : la capacité à distinguer ce que l'on sait avec certitude, de ce que l'on suppose, est importante pour le métier d'enseignant.

Les candidats veilleront à se positionner en tant qu'agents du service public d'éducation, à connaître les droits et les obligations des fonctionnaires et à tenir compte du fait que ce statut impose le respect de règles déontologiques. Ils doivent avoir conscience que l'Éducation nationale est un système, avec des valeurs, des spécificités et une culture. Un établissement scolaire est un collectif que doit appréhender le candidat pour analyser les situations scolaires et d'enseignement et construire des solutions adaptées à chaque problématique. Le rappel aux lois de la République dans ces situations est indispensable.

Aussi, une parfaite connaissance des missions de l'École et une maîtrise des finalités du système de valeurs de l'institution sont indispensables. Chacun des candidats doit être en capacité d'énoncer les grandes valeurs de l'institution qui sont précisées dans différents textes et d'avoir une approche institutionnelle de l'École. Il convient d'appréhender les missions de l'enseignant dans le cadre plus large du rôle de « l'École de la République », notamment dans toute sa dimension éducative et de transmission de valeurs. Les valeurs de la République doivent être davantage ancrées dans des expériences et ne pas être simplement listées. Le candidat doit démontrer qu'il maîtrise les finalités des valeurs de la République et qu'il est en capacité d'explicitier en quoi elles contribuent à la cohérence du système de valeurs de l'institution. Il est d'ailleurs essentiel de réfléchir à la mise en tension de ces différentes valeurs afin d'enrichir l'analyse et de prendre de la hauteur sur les mises en situation.

Il convient de garder à l'esprit que cette épreuve a pour objectif de contribuer à recruter des fonctionnaires qui s'approprient les valeurs de la République, en vue de se projeter dans le métier de professeur au sein de l'institution scolaire. Au-delà de la maîtrise de ces valeurs, les commissions d'interrogation sont donc attentives à ce que les candidats se les approprient, c'est-à-dire qu'ils soient capables de les intégrer, en cohérence avec leur propre système de valeurs, afin de pouvoir les partager, dans l'exercice de leur métier.

### 3. Exemples de sujet proposés

#### **Mise en situation 1 : Situation d'enseignement**

Vous enseignez l'ETLV (enseignement technologique en langue vivante) en terminale Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG) en co-animation avec votre collègue professeur d'anglais.

Lors d'un jeu de rôle en anglais, un élève a des propos homophobes envers son partenaire de jeu. Les autres élèves s'amusent de la situation.

Comment analysez-vous cette situation en lien avec les principes et valeurs de la République ?

Quelles pistes de solutions pouvez-vous envisager ?

Quelles exploitations pédagogiques de cette situation pourrait-on proposer dans les enseignements de STMG ?

#### **Mise en situation 2 : situation vie scolaire**

Lors d'une sortie scolaire organisée avec votre classe de 1<sup>ère</sup> STMG, vous vous apercevez que l'une de vos élèves porte un voile.

Cette situation vous semble-t-elle acceptable ?

Pouvez-vous exiger de l'élève qu'elle retire son voile ?

Comment justifiez-vous votre solution ?